LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

VNR Paris au Centre - Relatif au maillage territorial des bibliothèques accessibles
Amendement 01 :

Signataires : Sabrina Nouri, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Christophe Prudhomme, Roland Timsit, Céline Verzeletti.

Dispositif:

Après le troisième alinéa du vœu, est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Inscrire ce développement dans le futur Plan parisien Accessibilité 2027-2032 et prévoir, dans ce cadre, les moyens humains, techniques et budgétaires nécessaires à sa mise en œuvre. »

Exposé des motifs :

Le présent amendement vise à compléter le vœu présenté par le groupe Paris au Centre en garantissant que le développement des « pôles Sourds » et des « pôles Lire autrement » s'inscrive dans une stratégie municipale globale et pluriannuelle en matière d'accessibilité.

Le Nouveau Paris Populaire partage pleinement l'objectif de renforcer l'accès des personnes en situation de handicap aux bibliothèques municipales. Toutefois, le déploiement de ces dispositifs ne pourra être pleinement effectif que s'il est intégré au futur Plan parisien Accessibilité 2027-2032, qui constituera le cadre stratégique de la politique municipale en faveur de l'accessibilité universelle.

Cette inscription permettra d'assurer une programmation cohérente des aménagements, des formations des personnels et du développement de l'offre de services sur l'ensemble du territoire parisien. Elle offrira également une meilleure visibilité sur les engagements de la Ville et leur calendrier de réalisation.

Enfin, il est indispensable que cette ambition soit accompagnée des moyens humains, techniques et budgétaires nécessaires. L'amélioration de l'accessibilité des bibliothèques ne peut reposer sur une simple déclaration d'intention : elle suppose un engagement financier durable et identifiable, permettant de garantir une mise en œuvre effective des objectifs fixés.